

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

Le vingt-deux juin deux mille seize, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs Avy Christian(Maire) +1 pouvoir, Urbaniak Michel +1pouvoir, Hansart Michel (adjoints), Delattre Albert, Niot Daniel, Frison Fabrice, Mesdames Nobécourt Martine, Delebecque Stéphanie, Dumont Carole, Lefebvre Nathalie, Loridant Sylvie.

Absents excusés : Mesdames Kalota Ghislaine(pouvoir Mr Avy), Hannecart Pascale (pouvoir Mr Urbaniak) (adjointes), Costa-Delobel Sophie, Mr Meunier Bernard.

Secrétaire de séance : Mr HANSART Michel

Convocation du 16.06.2016

Membres en exercice : 15 membres présents : 11 + 2 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Rapport du Maire
- Aménagement de l'allée piétonne rue sole triquet
- Dossier de demande de l'Association des Paralysés de France
- Périmètre du schéma départemental de coopération intercommunal
- Intégration au SIVU d'assainissement du Pays Hamois
- Enquête publique sur le projet Eolien de Douilly-Matigny
- Modification du poste de rédacteur communal
- Créneaux piscine pour les scolaires
- Projet classe de neige 2017
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Convention FDE
- Emploi CAE
- Avenant SAUR
- Offre d'achat de terrain

Le conseil donne son accord pour ces ajouts.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2016

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE :

➤ Infos sur les subventions :

Les dossiers pour les portes et les fenêtres ont tous été reconnus complets par les services de l'état, les arrêtés de subvention n'ont pas encore été réceptionnés. Les dossiers ont aussi été validés par la commission des fonds de concours et resteront à valider par l'AG du 28 juin.

En ce qui concerne l'aide départementale, la commune doit attendre l'avis de la commission pour son attribution, par contre le préfinancement a été autorisé, c'est un risque de 25% à prendre.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

Certains travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires comme la salle de restauration. Ces travaux de portes et fenêtres ne seront lancés que lorsque les accords de subvention auront été validés.

➤ **Somme numérique :**

Suite à une réunion de bureau de la com des com, il avait été évoqué de continuer d'équiper les écoles de tableaux numériques. La commune de Hombleux a toutes ses classes de primaire équipées et ne peut avoir plus de TBI, par contre Mr le Maire a rapporté le fait que les consommables, comme les lampes des projecteurs, ne durent pas dans le temps et que l'un des projecteurs s'essouffait. Pour la petite histoire, ce TBI avait été offert par l'académie en début de programme car l'instituteur de la classe de CE, Mr Toupet, s'était fortement impliqué dans le dossier à monter pour l'acquisition du matériel alors qu'il s'agissait d'un matériel uniquement destiné à cette époque aux classes de CM, l'académie lui avait alors attribué l'un de ses matériels de démonstration, il n'y a eu que le transport à faire, la société Eli-Mag avait prêté un fourgon pour aller le chercher à l'académie d'Amiens. Il n'a donc rien coûté. Aujourd'hui, son projecteur est faible, Mr le Maire a discuté pour son remplacement et la com des com offre un projecteur gratuitement, il sera mis en place le 8 juillet. Le coût de cet appareil est de 1495 € HT.

➤ **Travaux de voirie**

La convention avec le Département vient de revenir en Mairie, comme il a été signalé lors du budget, les travaux de la rue Dammartin vers Buverchy seront lancés en premier, étant la plus ancienne demande. Si le budget le permet, la rue du Craon suivra, la commune dispose de deux ans pour faire ces travaux.

Une demande est parvenue à la mairie pour mettre en place un procédé de ralentissement sur la RD154, rue de la poste. Il sera nécessaire de réfléchir à un procédé efficace, dans un premier temps, la gendarmerie a été avisée et un nouvel arrêté municipal va être pris pour conforter la limitation de vitesse apposé par des panneaux de 30km/h depuis la rue du calvaire jusqu'à la rue Dammartin.

➤ **Inondation**

La commune avait demandé un chiffrage pour une étude hydraulique au niveau de la place publique pour répondre aux problèmes de la rue du stade, de la rue du bouloir, de la rue du calvaire et de la rue de l'église. Le devis avait été chiffré à 5 200€ et un autre cabinet avait été sollicité pour ce travail. Mr le maire a reçu ce dernier, lors des importantes pluies, ce qui lui a permis de voir le souci. Il s'est déplacé à Canisy, rue du cimetière, où avait eu lieu une coulée de boue. Dans ce cas, c'est un privé qui rejette sur le domaine public, ce sera plus compliqué, le cabinet Amodiag fera une proposition.

➤ **Modification du réseau ERDF**

Il reste deux poteaux posés sur une parcelle rue du craon, qui n'ont pas encore été retirés, un mail a été envoyé à l'entreprise chargée de ce retrait.

➤ **Toiture maternelle**

Le cabinet Verdi a repris contact pour ce problème de condensation, il paraîtrait que ce souci serait résolu par le remplacement de la laine de verre de 28cm d'épaisseur par un autre mode d'isolant beaucoup moins épais et moins lourd. Mr le Maire a demandé à Mr Péru de bien vouloir continuer de travailler sur ce dossier et de faire une proposition chiffrée.

➤ **Mise en concurrence des assurances communales**

L'agent d'assurance AMP a envoyé son offre, il est à rappeler qu'il n'y a pas d'obligation de changer d'assureur mais les trois propositions vont être étudiées dans le but de contrôler la qualité de notre couverture mais aussi dans un souci d'un plus juste prix. Une synthèse sera présentée au conseil pour la décision d'un changement ou non.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

➤ Décision du Maire

Pour des raisons d'ordre sécuritaire mais aussi d'hygiène et de propreté des locaux scolaires, en accord avec la direction de l'école Louis Sclavis, le public ne sera plus autorisé hors convocation, à pénétrer dans tous les locaux scolaires, primaires et maternels, à partir de la rentrée 2016-2017. Cela sera annoncé lors du prochain conseil d'école du 4 juillet 2016.

Pour des raisons de conformité, et après avoir trié les archives, devant le manque de traçabilité des arrêtés municipaux précédents, j'ai décidé de reprendre de nouveaux arrêtés, aussi bien pour les stops que pour les limitations de vitesse, en cas d'absence de ceux-ci. Il a été vu avec la gendarmerie, qu'une réglementation sur le territoire, pour être opposable aux tiers, devait être appuyée par un arrêté municipal, en l'absence, la gendarmerie ne pourrait verbaliser le contrevenant.

Un très gros problème informatique est intervenu lors de la coupure accidentelle, suite à la tombée d'un arbre sur la ligne haute tension. La société informatique a été chargée d'installer un serveur dédié à la sauvegarde des postes principaux du secrétariat et de la comptabilité et de les équiper également d'un onduleur. Certains documents ont été perdus entre le jour de l'incident et le jour de la dernière sauvegarde manuelle, c'est-à-dire trois semaines, parmi les plus critiques, il y a celui des enregistrements des inscriptions des enfants à la cantine, où ce dernier s'est retrouvé complètement vidé et où il n'y a pas de possibilité de contrôle pour les commandes. C'était celui en cours lors de la coupure. Cela aurait pu être la comptabilité générale.

Ordre du jour :

- AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE PIÉTONNE RUE SOLE TRIQUET

Cet aménagement est la continuité de la mise en sécurité de la circulation des piétons rue Sole Triquet, de la cité de l'Espérance vers la rue du Bouloir et vice versa. Il faut rappeler que ces travaux de sécurité sont rendus nécessaires par le fait du nombre croissant d'élèves qui emprunte le car scolaire. Ce dernier est limité en nombre de place, ce qui va probablement obliger la commune à supprimer un arrêt de bus, celui le plus prêt de l'école étant celui de l'espérance, les élèves devront se rendre à pied à l'école et emprunter cette voie. L'éclairage qui a été mis en place répond à la mise en sécurité pendant les périodes assombries, la voie piétonne, elle, répondra à la mise en sécurité des piétons en les sortant de la voirie départementale. Cette allée sera de 175m de long sur une largeur de 1.50m pour permettre le croisement d'un piéton et d'une poussette, elle ne sera pas bitumée. Le devis de l'entreprise Coelho pour cette réalisation a été vu en commission d'adjoint, il semble acceptable, quand on voit les différences entre la SCREG et cette petite entreprise, il se chiffre à 4955.40 € TTC soit 18.87 € le m².

Un rappel : le même travail avait été chiffré le long de la RD 930 pour une longueur de 450m par SCREG à 16 233.31 € soit 36.07 € le m², le moins cher étant Dominique Patté pour 10 143.28 € soit 22.54 € le m², mais c'était il y a 6 ans.

Il restera la pose d'un passage piéton sur la chaussée (avec l'autorisation du Département), qui sera faite par les employés communaux et un arrêté de police municipale sera établi pour cela.

Mr le Maire demande l'accord du Conseil pour effectuer ces travaux :

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent la réalisation des travaux pour un montant de 4955.40 € TTC

- DOSSIER DE DEMANDE ÉMIS PAR L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

Une demande de l'association des Paralysés de France pour la mise en place d'un accès bitumé pour personne à mobilité réduite a été déposée en Mairie, pour permettre à un fauteuil roulant d'accéder à sa propriété depuis la voie publique.

Cela concerne une habitation longeant la RD930, Mr le Maire a demandé un devis pour présenter au conseil, il se chiffre à 1836.00 € TTC (1530€HT). Il est à rappeler que ceci est une réponse à une

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

demande d'une structure handicap et que cette réalisation ne sera pas généralisée à toutes les habitations. Cela a déjà été fait rue du Craon dans le même cadre de handicap.

Mme Loridant demande s'il est possible d'avoir des aides financières ;

Mme Dumont et Mme Lefevre demande que l'accès bitumé soit de la largeur d'un portillon et non d'un portail.

Mr le Maire demande l'accord du Conseil pour effectuer ces travaux,

Pour	Contre	Abstention
5+2 pouvoirs	4	2

Les membres du conseil, à la majorité, décident d'effectuer les travaux d'accès handicapé pour un montant de 1836.00 € TTC.

- PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un projet de périmètre pour la nouvelle communauté de communes a été reçu en Mairie, il sera réalisé au 1^{er} janvier 2017 par la fusion des communautés de communes du Pays Hamois et Neslois, ce périmètre englobe les communes de :

ATHIES, BETHENCOURT SUR SOMME, BILLANCOURT, BREUIL, BROUCHY, BUVERCHY, CIZANCOURT, CROIX MOLIGNEAUX, CURCHY, DOUILLY, ENNEMAIN, EPENANCOURT, EPPEVILLE, ESMERY-HALLON, FALVY, GRECOURT, HAM, HOMBLEUX, LANGUEVOISIN-QUIQUERY, LICOURT, MATIGNY, MESNIL SAINT NICAISE, MONCHY-LAGACHE, MORCHAIN, MOYENCOURT, MUILLE-VILLETTE, NESLE, OFFOY, PARGNY, PITHON, POTTE, QUIVIÈRE, RETHONVILLERS, ROUY LE GRAND, ROUY LE PETIT, SAINT CHRIST BRIOST, SANCOURT, TERTRY, UGNY L'EQUIPEE, VILLECOURT, VOYENNES, Y.

Le Conseil municipal doit émettre un avis sur ce périmètre, en cas de non réponse, cet avis sera réputé favorable. Un nouveau nom doit lui être attribué, les idées seront retransmises aux deux présidents.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil :

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le périmètre de la nouvelle communauté de communes.

- INTÉGRATION AU SIVU D'ASSAINISSEMENT DU PAYS HAMOIS

Il avait été évoqué lors de conseils précédents, qu'une demande avait été faite concernant une étude approfondie sur une possible intégration de la compétence assainissement de la commune de Hombleux au syndicat intercommunal à vocation unique d'assainissement du pays Hamois.

Pour rappel, les rejets des eaux usées de la commune de Hombleux, après avoir recueilli celles de Matigny (qui fait partie du SIVU) et celles de Voyennes (qui vient d'intégrer le SIVU), se déversent dans le circuit du SIVU depuis 1995.

L'étude d'intégration du réseau communal fait ressortir, du fait de la capitalisation en investissement et aussi le montant des amortissements, la possibilité d'intégrer, dès le 1^{er} janvier 2017, le SIVU aux mêmes conditions que les abonnés de ce réseau, à savoir :

Aujourd'hui pour Hombleux : abonnement de 60.30 €, coût de la part communale : 2.45 € le m³

Au 1^{er} janvier 2017 : abonnement de 40.00 € et coût de 0.63€ le m³

Résultat : gain pour une consommation de 70 m³ (moyenne de conso par abonné) = 177.24 €/an

Résultat : gain pour une consommation de 115 m³ (moyenne de conso par abonné) = 252.33€/an

soit 30 % de gain.

Dans cette solution, la commune perd sa compétence et la transfère au SIVU.

Mr le Maire demande l'avis du conseil :

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent que la commune intègre le SIVU du pays hamois.

La commune devra être représentée au sein du SIVU, personne ne se proposant pour y siéger,

Mr Avy se présente en tant que titulaire et Mr Urbaniak en tant que suppléant.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

Avec cette adhésion, et pour remettre en état le poste de traitement H2S de Bacquencourt, la commune doit déléguer sa maîtrise d'ouvrage au SIVU.

Mr le Maire demande l'avis du conseil :

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent que la commune délègue sa maîtrise d'ouvrage au SIVU.

- PROJET ÉOLIEN DE DOUILLY-MATIGNY

La commune a été sollicitée pour donner son avis sur le projet éolien de Douilly-Matigny, étant impactée visuellement sur ce projet. Le parc concerne 13 mats de 3MW de puissance chacun et de 150m de haut.

La commission d'adjoint a reçu le Président d'une association qui lutte contre ce projet, précisant que cet aménageur, la société Nordex, ne respecte pas les règles d'implantation auprès des habitations qui avait été prévue, soit à 730 m, certaines se situant à 530 m, Mr le Maire rappelle que la commission médicale recommande 1500m. Ce problème semble ne pas être le seul car le nombre important va écraser leur environnement et aussi que certaines éoliennes se trouvent implantées dans des endroits où elles avaient été refusées dans un premier projet. Le Président de l'association a bien certifié ne pas être contre ce mode de production mais que celui-ci ne doit pas être anarchique.

Hombleux peut ou pas, donner son avis sur ce projet, en cas de non réponse cet avis sera réfuté comme favorable.

Pour information, la commune de Matigny a voté contre, ce qui ne peut pas se faire pour Hombleux puisqu'il y a déjà des éoliennes.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil,

Pour	Contre	Abstention
2+2 pouvoirs	4	5

Les pour et contre étant à égalité, les membres du Conseil ne se prononcent pas sur le projet éolien de Douilly-Matigny.

- MODIFICATION DU POSTE DE RÉDACTEUR COMMUNAL

Au vu de l'ancienneté dans le grade de rédacteur de 3 ans et 5 mois, Mme Brohon bénéficie au 1^{er} octobre d'un avancement de grade « rédacteur principal 2^{ème} classe », avec une augmentation d'indice de 4 points, de 386 elle passe à 390 avec une augmentation de salaire de 18.52 € brut par mois. De ce fait, il est nécessaire de créer ce nouveau poste et de fermer l'ancien.

Mr le Maire demande l'accord du conseil,

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, valide la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et la suppression du poste de rédacteur au 1^{er} octobre 2016.

- CRÉNEAUX PISCINE POUR LES SCOLAIRES

Le centre nautique, via la com des com du Pays Hamois, a fait parvenir à la mairie les différents créneaux de piscine pour les élèves de l'école Louis Sclavis pour l'année 2017.

Ces créneaux sont toujours affichés au prix de communes extérieures de la CCPH mais les deux com des com fusionnant au 1^{er} janvier 2017, il est proposé d'aligner pour le mois de septembre le prix sur celui de la CCPH.

Pour 2015-2016 : le tarif était par créneau de 80€ TTC pour la CCPH et 142 € TTC hors CCPH.

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

- PROJET DE CLASSE DE NEIGE

La directrice de l'école a fait parvenir à la mairie, un projet de classe de neige pour l'année 2017. Ce séjour se passera comme l'année passée à Valloire en Savoie.

Les devis sont joints à la demande, cela concerne le budget 2017, mais pour permettre de continuer la mise en place de séjour, le conseil doit donner son accord sur la participation financière. La directrice recherche un autre moyen de transport, le moins coûteux possible.

Le séjour concerne 27 élèves, il dure 8 jours, 4 adultes les accompagnent,

le prix du séjour est de 13 284 € soit 492 € par enfant,

le prix du transport est de 3978 €

le prix total du séjour s'élève à 18 414 €

la coopérative scolaire participe à la hauteur de 1000 €, il resterait 235 € à charge par famille.

L'an passé, la commune a participé à 60% du coût. Avant la mise en suspend de ce séjour, la commune participait au 2/3 du coût total, c'était devenu un rituel tous les 2 ans.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil,

Pour	Contre	Abstention
6+2 pouvoirs	0	5

Les membres du Conseil, à la majorité, acceptent le projet de classe des neiges et le financement de 60% par la commune.

- CONVENTION POUR LA POSE D'UN TRANSFO PAR LA FDE

La Fédération Départementale d'Électricité propose à la commune de signer une convention d'occupation du domaine public, pour la mise en place d'un nouveau transfo sur le sol, en remplacement d'un transfo suspendu, dans le cadre d'un renforcement du réseau.

L'emplacement est situé sur le triangle de verdure près de l'abri bus de l'Espérance, cette intervention ne demande aucun financement de la commune.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire à signer la convention avec la FDE.

- EMPLOI CAE

Depuis le mois de février, une personne est employée pour l'accompagnement de la cantine en remplacement de Mr Bourlon, elle est à 5 h hebdomadaire.

A la rentrée scolaire 2016-2017, le dortoir sera transféré à l'étage comme autrefois, et dans la classe qui va se libérer, la directrice formera une classe pour l'éducation motrice et l'école va installer les livres qui sont à l'étage, donc du travail de ménage supplémentaire que Françoise et Laurence ne pourront pas assurer faute de temps. Ce travail pourrait être occupé par cette employée. De plus, le poste de restauration scolaire est le seul poste qui ne dispose pas de doublon en cas d'absence de la titulaire, dans ce contrat, lié à une obligation de formation, y serait intégré le fonctionnement d'une cantine et la formation HACCP. Le contrat serait de 20h aidé de 70 à 90%.

Mr le Maire demande au Conseil, l'accord pour signer ce nouveau contrat et créer ce nouveau poste,

Pour	Contre	Abstention
11+2 pouvoirs	0	0

Les membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent Mr le Maire à signer ce nouveau contrat et créer le poste.

- AVENANT SAUR

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

Suite à la négociation avec le SIVU, la commune n'a pas donné suite à l'avenant de la SAUR où était intégré la remise en état du poste de traitement de Bacquencourt, il a été demandé de le refaire en intégrant la 4^{ème} d'assainissement ainsi que le traitement du poste H2S de la RD930 qui n'avait pas été pris en compte depuis sa création, il y a 3 ans.

Mr le Maire informe le conseil, que la mairie n'a pas reçu l'avenant et de ce fait, que ce sujet sera reporté à une prochaine réunion.

- OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN

Une proposition d'achat pour un terrain situé rue du Sole Triquet, entre Mr Blas et Mr Floury, a été présentée à la mairie.

La surface est de 675 m² pour un prix de 10 000€ soit 14.85€ le m².

Le prix qui avait été délibéré était de 16 875€ soit 25€ le m².

Mr le Maire demande l'avis du Conseil,

Pour	Contre	Abstention
0	9	2+2pouvoirs

Les membres du Conseil, à l'unanimité, rejettent la proposition de rachat et proposent de demander à Mr Floury, qui avait demandé la moitié du terrain, s'il est toujours intéressé par cette demi-parcelle.

- QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'est parvenue au secrétariat de mairie, Mr le maire propose un tour de table.

Mr Niot demande s'il serait possible d'aménager une demi-lune au bout de la rue Barbouille, qui est une impasse, afin de pouvoir faire demi-tour en voiture,

Mr le Maire répond que c'est impossible car le terrain en bout de rue est privé, mais qu'il va voir pour mettre un panneau « impasse » ;

Mr Frison demande quand est prévu la prochaine réunion de la commission cimetière pour mettre à jour le cimetière de Canisy ;

Mr le Maire répond qu'il va voir pour fixer une date.

Mme Dumont signale que des trous sont à reboucher à Canisy.

Mr Delattre signale qu'une plate forme pour les betteraves est à refaire.

Aucune autre question n'étant posée, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h10.